

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 07-10-2022 à 18h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	0
- Votants	0
- Absents	0
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle -
CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël -
MIRONNEAU Nathalie Par procuration à Monsieur à
Monsieur BARRIERE Joël

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 03/10/2022

Date d'affichage : 03/10/2022

Objet : Délibération pourvoi en cassation- Commune - Saïtta -D_2022_10_02

Monsieur le Maire expose que, suite à la décision défavorable de la cour d'appel, condamnent la Commune de la Roque-en-Provence à 15 000.00€uros d'astreinte dans la procédure l'opposant à Monsieur Saïtta, la Commune à la possibilité de se pourvoir en cassation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité

Charge Monsieur le Maire de poursuivre cette procédure et l'autorise à se pourvoir en cassation ,

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI

AR Prefecture

006-210601076-20221008-D_2022_10_02-DE
Reçu le 17/10/2022